

ORCHID  PROJECT

 **28 TOO MANY**  
FGM...  
let's end it.



# **MGF/E EN MAURITANIE : BREF COMPTE-RENDU**

**Janvier 2023**

# Principaux constats et indicateurs<sup>1</sup>



**Prévalence** : En Mauritanie, la prévalence des MGF/E chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est de 63,9 %

---



**Géographie** : Les régions (*wilayas*) montrant les prévalences les plus élevées se trouvent au sud et au sud-est

---



**Âge** : 58,4% des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont été excisées l'ont été avant l'âge de cinq ans. 40,7% des femmes ne savent pas quand elles ont été excisées.

---



**Type** : Le type de MGF/E le plus couramment pratiqué est «la chair enlevée ».

---



**Agent** : 78,8% des cas de MGF/E sont effectués par des praticiennes traditionnelles.

---



**Attitudes** : 38,4% des femmes et 49,4% des hommes âgés de 15 à 49 pensent que les MGF/E devraient continuer

---



**Classement IDH** : 158ème sur 189 pays (2022)

---



**Classement Indice Genre et ODD** : 135ème sur 144 pays (2022)

---



**Population** : 4 903 433 (au 15 Septembre 2022), avec un taux de croissance de 1,99 % (estimation 2022)

---



**Taux de mortalité infantile** : 51 morts pour 1 000 naissances vivantes (2022)

---



**Ratio de mortalité maternelle** : 766 morts pour 100 000 naissances vivantes (2017)

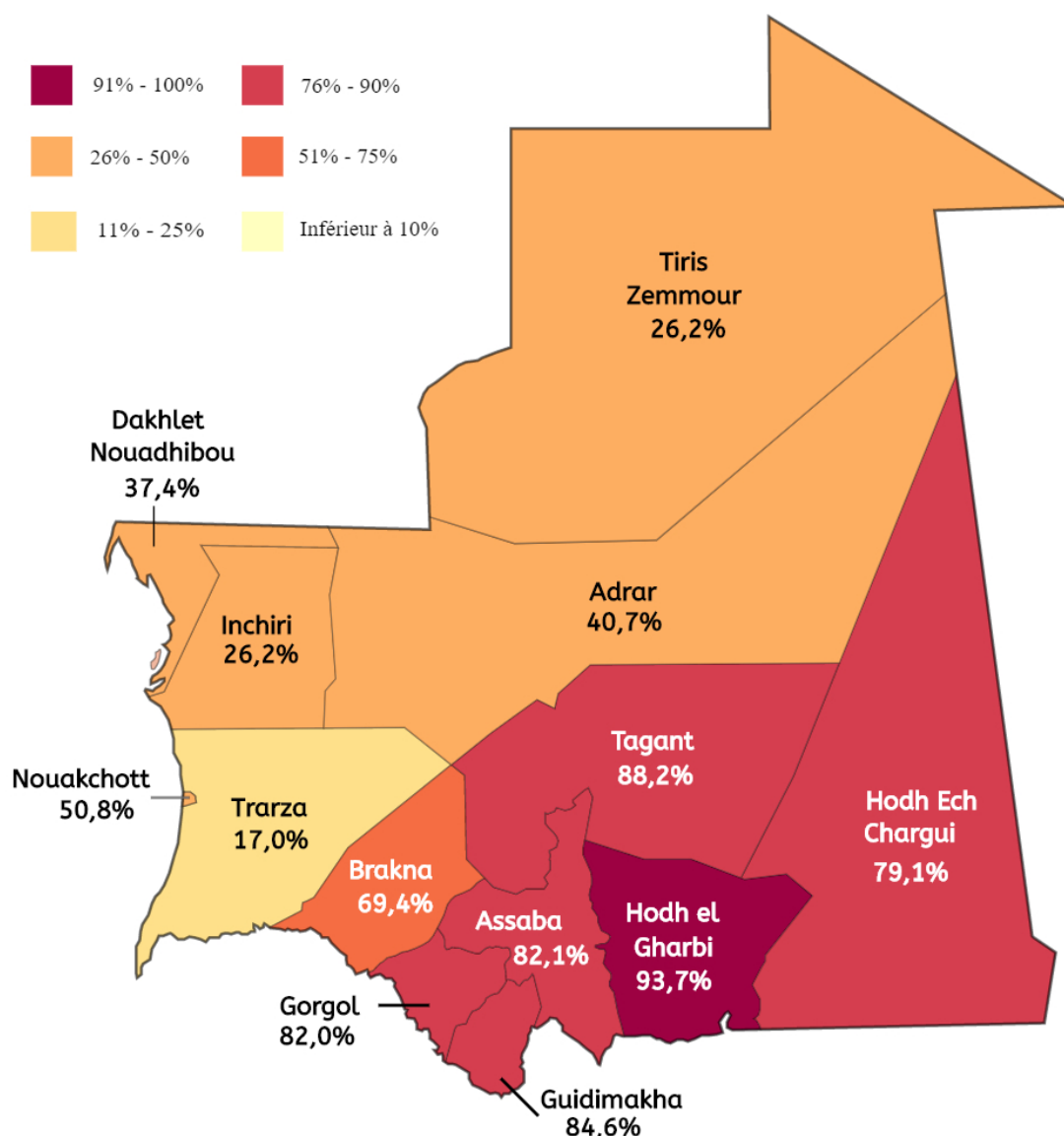
---



**Taux d'alphabétisation** : 53,5 % de la population totale âgée de 15 ans et plus peut lire/écrire

# Prévalence des MGF/E

Les régions de Mauritanie présentant les plus hautes prévalences de MGF/E se trouvent dans le sud et dans le sud-est : Hodh El Gharbi (93,7 % des femmes âgées de 15 à 49 ans), Tagant (88,2 %) et Guidimakha (84,6%). La région où la prévalence est la plus faible est Traraza, à l'ouest (17,0%). Les MGF/E sont plus fréquentes chez les femmes âgées de 15 à 49 ans qui vivent en zone rurale, à 77,1%, que chez celles vivant en zone urbaine, à 51,3%. La prévalence des MGF/E est inversement corrélée avec le niveau d'éducation et de richesse des femmes.<sup>2</sup>



**La prévalence des MGF/E par wilaya en Mauritanie**

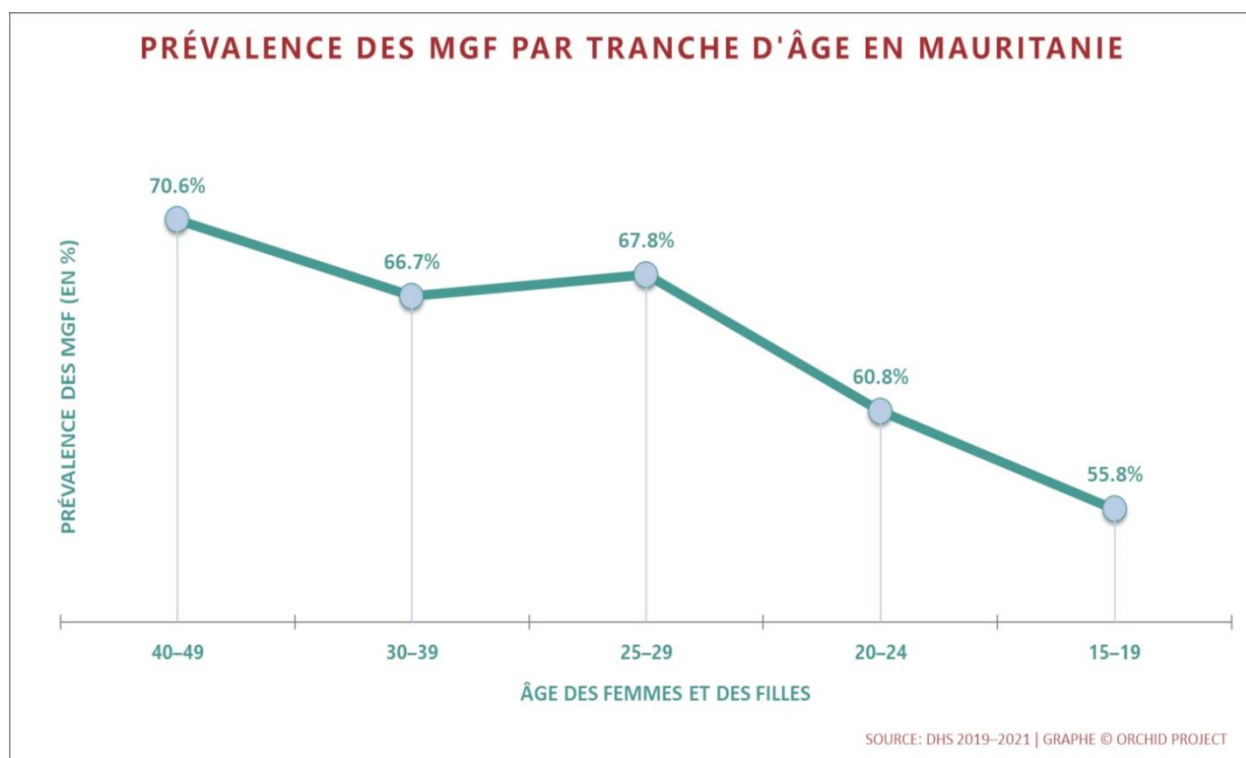
[Source des données: DHS 2019–21]

© 28 Too Many [Partie du Orchid Project]

L'enquête en grappes à indicateurs multiples de 2011 a révélé que 89,5 % des femmes vivant dans un foyer dont la langue principale est le soninké ont subi une MGF/E, contre 79 % des femmes dont le chef de famille parle le poular, 68,3 % des femmes dont le chef de famille parle l'arabe et 15,7 % des femmes dont le chef de famille parle le wolof<sup>3</sup>.

## Tendances de la prévalence des MGF/E

Entre 2016 et 2019/20, la prévalence globale chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est passée de 66,6 % à 63,9 %<sup>4</sup>. Toutefois, en raison du large éventail des tranches d'âge des femmes incluses, la prévalence globale à elle seule peut ne pas refléter pleinement les progrès réalisés ces dernières années.



La ventilation des données par groupe d'âge les plus récentes montre une prévalence de 70,6% chez les femmes âgées de 40 à 49 ans, mais aussi un fléchissement à 55,8 % pour le groupe d'âge le plus jeune.<sup>5</sup> Bien que l'excision après l'âge de 15 ans reste toujours une éventualité pour une petite proportion de femmes, les données suggèrent une tendance à la baisse des prévalences chez les femmes plus jeunes.

## MGF/E transfrontalières

Dans certains pays où les MGF/E sont devenues illégales, la pratique a été poussée à la clandestinité et a franchi les frontières pour éviter les poursuites judiciaires. Des mouvements transfrontaliers aux fins de MGF/E sont signalés en Mauritanie, bien que l'on manque d'informations sur l'ampleur du problème. Des tentatives ont été faites ces dernières années pour mettre en œuvre des programmes transfrontaliers afin de remédier à ce défi (par exemple, avec le Sénégal).<sup>6</sup>

# MGF/E médicalisées

La prévalence des MGF/E médicalisées semble être faible en Mauritanie. 0.3% des filles âgées entre 0 et 14 ans ayant subi une MGF/E ont été excisées par un professionnel de la santé.<sup>7</sup>

## Législation

Actuellement, **l'article 12 de l'Ordonnance n°2005-015 portant protection pénale de l'enfant**<sup>8</sup> (2005) incrimine et sanctionne les MGF/E pratiquées sur un enfant de moins de 18 ans en Mauritanie. Cette ordonnance ne traite pas explicitement de l'instigation, de la complicité par aide ou assistance et le défaut de signalement d'une MGF/E envisagée ou réalisée. Elle érige toutefois en infraction pénale les MGF/E pratiquées par des professionnels de la santé.

Plus récemment, **la loi n° 2018-024 portant Code général de protection de l'enfant** (2018) - renforce que les MGF/E soumettent un enfant (de moins de 18 ans) à des traitements inhumains, cruels ou dégradants (en vertu des articles 79-80) et renvoie aux sanctions prévues par l'ordonnance de 2005.<sup>9</sup>

En 2016, le Conseil des ministres du gouvernement de Mauritanie approuva les textes de deux nouveaux projets de loi sur **les violences basées sur le genre (VBG)** et **la santé reproductive**. Les projets de loi auraient inclus une interdiction des MGF/E et des sanctions pour les auteurs conformément au Code pénal.<sup>10</sup>

La loi sur les violences de genre a ensuite été retirée du Parlement par le gouvernement en janvier 2019 et attend toujours, semble-t-il, de nouveaux amendements. **La loi relative à la Santé de la Reproduction** a été adoptée par le parlement en octobre 2017, dans laquelle les MGF/E sont mentionnées, parmi d'autres formes de violences sexuelles, à l'article 22, stipulant qu'elles « sont interdites et punies conformément aux dispositions légales ».<sup>11</sup>

Jusqu'à présent, **l'application de la loi** serait considérée comme défaillante en Mauritanie et les informations sur les affaires de MGF/E portées devant les tribunaux font défaut. Les données permettant de savoir si les condamnations ont été suivies d'effet ne sont pas largement disponibles. En 2019, le gouvernement mauritanien et les principales parties prenantes se sont engagés à introduire des lois plus exhaustives et plus strictes sur la pratique des MGF (voir ci-dessous).

## Action pour mettre fin aux MGF/E

**Le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille** est responsable des efforts visant à mettre fin aux MGF/E en Mauritanie<sup>12</sup>. Une **Stratégie Nationale de l'Abandon des Excisions/Mutilations Génitales Féminines** a été élaborée pour la première fois en 2007 afin de créer un environnement institutionnel favorable pour entreprendre la promotion de l'abandon des MGF/E, renforcer la capacité des intervenants et concevoir un plan intégré de communication.<sup>13</sup> Cette mesure a été suivie en 2008 par un décret ministériel créant **le Comité Interministériel d'Institutionnalisation du Genre (CIIG)**, chargé de la lutte contre toute violence basée sur le genre, y

compris les MGF/E. La **Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG)** a été mise à jour pour la période 2016-2019 et, plus récemment, actualisée et approuvée par le Conseil des ministres pour 2020-2024.

De plus, en janvier 2010, les principaux religieux de Mauritanie ont émis une *fatwa* condamnant la pratique des MGF/E comme ayant un impact négatif sur la santé.<sup>14</sup>

Depuis 2011, la Mauritanie travaille en partenariat avec le **Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations génitales féminines (UNJP)**. Les stratégies visant à mettre fin aux MGF/E comprennent l'éducation et le soutien aux communautés, des déclarations publiques d'abandon, et le renforcement des politiques et des lois. Une ligne budgétaire du gouvernement pour les actions visant à mettre fin aux MGF/E a été introduite en 2016, et la pratique est également incluse en tant que préoccupation de santé publique dans le **Programme National de Santé de Reproduction (2016-2020)** et la **Stratégie Nationale sur la Croissance Accélérée et la Prospérité Partagée (SCAPP) (2016-2030)**.<sup>15</sup>

Après d'intenses campagnes de sensibilisation auprès du public, non seulement le gouvernement, l'UNJP, l'Union Nationale des Imams et les organisations de la société civile de toute la Mauritanie ont porté devant de la scène le problème de la violence basée sur le genre, y compris les MGF/E, mais les attitudes populaires ont également évolué.<sup>16</sup>

Selon des sources gouvernementales, entre 2014 et 2018, 682 communautés villageoises comprenant une population de 737 000 personnes auraient fait des déclarations publiques d'abandon de MGF/E. Ces villages ont ensuite mis en place des comités communautaires composés de représentants religieux, d'accoucheuses, de chefs de communauté et d'associations de femmes pour surveiller l'abandon en cours des MGF/E.<sup>17</sup>

Bien que la société civile signale une diminution de la prévalence des MGF/E dans certaines régions en réponse aux interventions, le système juridique, à ce jour, n'a pas permis de soutenir ces efforts et le rapport le plus récent (2019) du Comité des droits de l'homme des Nations unies (CDH) pour la Mauritanie « reste préoccupé par la persistance ([des MGF/E] significative dans certaines régions et au sein de certains groupes ethniques<sup>18</sup> ».

Le CDH a recommandé que la législation protège toutes les femmes et les filles contre les MGF/E, que tous les cas fassent rapidement l'objet d'une enquête et que les auteurs et leurs complices soient dûment punis. Les victimes de MGF/E doivent avoir accès à des services médicaux et sociaux appropriés, et les programmes d'éducation doivent être renforcés pour éradiquer la pratique. Le CDH a également recommandé que toutes les mesures soient prises pour éradiquer le mariage des enfants en Mauritanie.

En février 2019, avec le soutien de l'UNICEF et du FNUAP, un atelier national a permis la rencontre des représentants du gouvernement et des principales parties prenantes - notamment l'Association Mauritanienne des Pratiques ayant effet sur la Santé des Femmes et des Enfants (AMPSFE) et l'ONG internationale No Peace Without Justice (NPWJ) - pour discuter des progrès réalisés dans les opérations visant à mettre fin aux MGF/E et pour recommander un renforcement de la législation nationale contre les MGF/E.<sup>19</sup>

---

# Références

- 1 - **(‘DHS’)**: Office Nationale de la Statistique (ONS), ministère de la Santé (MS), et ICF. 2021. *Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie 2019–2021*. Nouakchott, Mauritanie et Rockville, Maryland, USA : ONS, MS, et ICF, p. 334. Disponible sur <https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR373/FR373.pdf> (consulté le 15 septembre 2022).
  - United Nations Development Programme (2021) *Human Development Reports*. Disponible sur <https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/MRT> (consulté le 15 septembre 2022).
  - Equal Measures 2030 (2022) *Back to Normal is Not Enough: 2022 SDG Gender Index Report*. Disponible sur [https://www.equalmeasures2030.org/wp-content/uploads/2022/03/SDG-index\\_report\\_FINAL\\_EN.pdf](https://www.equalmeasures2030.org/wp-content/uploads/2022/03/SDG-index_report_FINAL_EN.pdf).
  - Country Meters (2022) *Mauritania*. Disponible sur <https://countrymeters.info/en/Mauritania> (consulté le 15 septembre 2022).
  - Central Intelligence Agency (2022) *World Factbook: Mauritania*. Disponible sur <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/central-african-republic> (consulté le 15 septembre 2022).
- 2 DHS, p. 334.
- 3 **(‘MICS’)** : L’Office National de la Statistique (2016) *Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples, 2015, Résultats clés*, p.170. Nouakchott, Mauritanie. Disponible sur [https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Mauritania/2015/Key%20findings/Mauritania%202015%20MICS%20KFR\\_French.PDF](https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Mauritania/2015/Key%20findings/Mauritania%202015%20MICS%20KFR_French.PDF).
- 4 - MICS 2016, p.118.
  - DHS, p 334.
- 5 DHS, p. 334.
- 6 Tostan (2014) *Communities in Mauritania and Senegal Work Together Towards Abandoning Female Genital Cutting (FGC)*, 10 September. Disponible sur <https://www.tostan.org/communities-mauritania-and-senegal-work-together-towards-abandoning-female-genital-cutting-fgc/>.
- 7 DHS, p. 339.
- 8 République Islamique de Mauritanie (2005) *Ordonnance n°2005-015 portant protection pénale de l’enfant*. Disponible sur <http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/73641/75348/F518879681/MRT-73641.pdf>.
- 9 *Correspondance de 28 Too Many avec l’OHCHR Mauritanie*, Mai 2019.
- 10 UNFPA-UNICEF Joint Programme on Female Genital Mutilation/Cutting (2017) *2016 Annual Report of the UNFPA-UNICEF Joint Programme on Female Genital Mutilation/Cutting: Accelerating Change*, p.53. Disponible sur [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNFPA\\_UNICEF\\_FGM\\_16\\_Report\\_web.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNFPA_UNICEF_FGM_16_Report_web.pdf).
- 11 - *Ibid.*
  - *Correspondance de 28 Too Many avec l’OHCHR Mauritanie*, Mai 2019.
- 12 République Islamique de Mauritanie (2014) *Ministère des Affaires Sociales, de l’Enfance et de la Famille*. Disponible sur <http://www.masef.gov.mr/spip.php?page=recherche&lang=fr&recherche=MGF&image49.x=10&image49.y=8>.
- 13 UN Women (undated) ‘Mauritania’, *Global Database on Violence Against Women*. Disponible sur <http://evaw-global-database.unwomen.org/en/countries/africa/mauritania?formofviolence=c1acf03e0c694de38a557407ce413e65>.
- 14 Laura Adolphe (2010) ‘Des imams interdisent l’excision en Mauritanie’, *Afrik.com*, 18 janvier. Disponible sur <http://www.afrik.com/article18522.html>.
- 15 UNFPA-UNICEF Joint Programme on Female Genital Mutilation/Cutting, *op. cit.*
- 16 United States Department of State (2015) *Mauritania 2015 Human Rights Report*, pp.17–18. Disponible sur <https://photos.state.gov/libraries/mauritania/231771/PDFs/2015%20Human%20Rights%20Report.pdf>.
- 17 *28 Too Many correspondence with OHCHR Mauritania*, Mai 2019.
- 18 United Nations Human Rights Committee (2019) *International Covenant on Civil and Political Rights: Concluding observations on the second periodic report of Mauritania*, 23 August. Disponible sur [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/MRT/CO/2&Lang=En](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR/C/MRT/CO/2&Lang=En) (consulté le 29 janvier 2020).

---

19 No Peace Without Justice (2010) Les Mutilations Génitales Féminines et la Loi – Atelier parlementaire, 3–4 Février Nouakchott, Mauritanie : Déclaration Finale. Available at <http://www.npwj.org/GHR/Les-Mutilations-G%C3%A9nitaless-F%C3%A9minines-et-la-Loi.html> (accessed 29 January 2020).

**Image de couverture:** Attila Jandi (2006) *Une femme locale vend son bâton au marché le 5 janvier 2006 à Nouakchott, Mauritanie. Le marché de la ville est un endroit intéressant à visiter.* Shutterstock ID 59011165.

**Veillez noter que l'utilisation de la photographie d'une fille ou d'une femme dans ce rapport ne signifie pas celle-ci, ait, ou n'ait pas, subi une MGF.**

**Traduction :** Anne Morin





© Orchid Project & 28 Too Many 2019

*Version 2, 2023*

[research@orchidproject.org](mailto:research@orchidproject.org)